

## Projet de Santé 2018-2027 : l'ARS OI ouvre la consultation publique

L'Agence de Santé Océan Indien ouvre la consultation sur le **Projet de Santé de La Réunion et de Mayotte 2018-2027 (PRS)**. Ce document, établi après plus d'une année de large concertation locale, définit les **priorités d'amélioration de la santé pour les deux îles pour 10 ans**, et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir dès les **5 prochaines années**. Au terme de cette consultation publique de trois mois, le **Projet de Santé sera adopté et deviendra la feuille de route de l'ARS Océan Indien et des acteurs de santé**.

### — **Le PRS, feuille de route pour les 10 prochaines années**

Le PRS Réunion-Mayotte 2018-2027 définit les priorités d'action pour l'amélioration de la santé de la population de La Réunion et de Mayotte, et répond aux grands défis de ces deux îles notamment le développement des maladies chroniques, la santé de la mère et de l'enfant, l'inclusion sociale des personnes handicapées, le vieillissement engagée de la population.

Etabli à partir d'un diagnostic partagé, et d'une large concertation avec les acteurs de la santé, il détermine les évolutions nécessaires de l'offre de soins, de prévention et d'accompagnement médico-social, et décrit la mobilisation attendue de l'ensemble des pouvoirs publics pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Il constitue la déclinaison locale de la stratégie nationale de santé, arrêtée par le gouvernement en fin d'année 2017.

### — **Trois documents soumis à la consultation**

La consultation porte sur les trois composantes du Projet de Santé de La Réunion et de Mayotte :

- **Le cadre d'orientations stratégiques (10 ans)** qui fixe les objectifs d'amélioration de la santé à La Réunion et à Mayotte, au travers de 8 priorités,
- **Le schéma de santé (5 ans)**, qui détermine les évolutions attendues de l'offre de soins, de prévention et d'accompagnement médico-social, pour répondre aux 8 priorités retenues,
- **Le programme d'accès à la prévention et aux soins (5 ans)**, qui expose les actions concrètes à mettre en œuvre prioritairement pour que les personnes en situation d'exclusion ou de grande vulnérabilité puissent disposer effectivement des soins nécessaires, et être actrices de leur santé.

S'adressant aux îles de La Réunion et de Mayotte, le PRS comporte pour chacune d'elles, au-delà des dispositions communes, des orientations et objectifs spécifiques, tenant compte des contextes socio-sanitaires différents.

### — **Trois mois de consultation**

Durant trois mois, le Projet de Santé de La Réunion et de Mayotte sera soumis, sur les deux départements, à l'examen pour avis des :

- conférences de santé et de l'autonomie (CSA)
- préfets
- collectivités locales
- conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Au-delà de cette exigence réglementaire, l'Agence de Santé Océan Indien donne la possibilité aux acteurs en santé et aux citoyens de faire part de leurs remarques et propositions, à l'adresse : [ars-oi-prs@ars.sante.fr](mailto:ars-oi-prs@ars.sante.fr)

Conformément à son engagement d'écoute des acteurs de santé, de la population, de ses élus et des institutions, le directeur général de l'ARS Océan Indien arrêtera le Projet de Santé de La Réunion et de Mayotte en juin 2018, en prenant en compte les avis et contributions formulées lors de cette consultation.

*Pour en savoir plus sur le PRS 2018-2027 et consulter ses documents constitutifs, rendez-vous sur notre site Internet :*

<https://www.ocean-indien.ars.sante.fr/projet-de-sante-prs-2018-2027>